

PROCES-VERBAL Comité Syndical du 27 septembre 2022

Date de convocation : 20 septembre 2022

| СОМ | MUNAUTE D'AGG | GLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉT | |
|-------------------|---------------|-----------------------------|----------|
| ADDENTEC | Titulaire | Gilles CARANTON | excusé |
| ARDENTES | Suppléant | Jacky PINCHAULT | présent |
| ARTHON | Titulaire | Pascale BAVOUZET | excusée |
| | Suppléante | Nathalie JAMET | excusée |
| ^ | Titulaire | Gil AVÉROUS | excusé |
| CHÂTEAUROUX | Suppléant | Stéphane ZECCHI | excusé |
| 2 | Titulaire | Tony IMBERT | excusé |
| CHÂTEAUROUX | Suppléant | Denis MÉRIGOT | excusé |
| | Titulaire | Michel GEORJON | présent |
| CHÂTEAUROUX | Suppléant | Roland VRILLON | |
| | Titulaire | Chantal MONJOINT | présente |
| CHÂTEAUROUX | Suppléante | Catherine RUET | |
| CHÂTEAUROUX | Titulaire | Catherine DUPONT | excusée |
| | Suppléant | Dominique TOURRES | |
| COINGS | Titulaire | Martine LACOTTE | absente |
| | Suppléante | Cécile ARTACHO | absente |
| DÉOLS | Titulaire | Luc DELLA-VALLE | présent |
| | Suppléant | Fabien BISTON | |
| | Titulaire | Christian BARON | excusé |
| DIORS | Suppléant | Philippe DEVAULT | |
| ÉTRECHET | Titulaire | Jean PINIER | présent |
| | Suppléante | Évelyne PETIOT | |
| | Titulaire | Jacques BREUILLAUD | présent |
| JEU-LES-BOIS | Suppléante | Annabelle LELONG | |
| LE POINÇONNET | Titulaire | Jean-Michel FORT | présent |
| | Suppléante | Mathilde FOUCHET | |
| | Titulaire | Bernard AUJEAN | présent |
| LUANT | Suppléant | Stéphane PETIT | |
| ^ | Titulaire | Éric FRESNEAU | présent |
| MÂRON | Suppléante | Agnès PERROT | |
| | Titulaire | Christine RENAUDET | présente |
| MONTIERCHAUME | Suppléante | Patrick DAVID | |
| | Titulaire | Ludovic RÉAU | excusé |
| SAINT-MAUR | Suppléant | Éric BERGOUGNAN | excusé |
| SASSIERGES-SAINT- | Titulaire | Marc BLANCHET | absent |
| GERMAIN | Suppléant | Renaud CARBONNE | absent |



| CON | | OMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNE Bernadette VILLEMONT | excusée |
|-------------------------|------------|---|----------|
| ARGY | Titulaire | | présent |
| | Suppléant | Patrick BOURBON | |
| BUZANÇAIS | Titulaire | Nicolas THOMAS | présent |
| | Suppléant | Régis BLANCHET | |
| CHÉZELLES | Titulaire | Philippe YVON | présent |
| CHEZELLES | Suppléant | Olivier PONROY | |
| LA CHAPELLE | Titulaire | Bernard HUARD DE VERNEUIL | présent |
| ORTHEMALE | Suppléant | Christophe MORIN | |
| • • É 0.0500 | Titulaire | Dany BADET | présent |
| MÉOBECQ | Suppléante | Chantale VILLIÈRE | |
| | Titulaire | Patrice BOIRON | excusé |
| NEUILLAY-LES-BOIS | Suppléante | Françoise GUILLAUME | présente |
| | Titulaire | Bruno MARDELLE | présent |
| NIHERNE | Suppléante | Séverine GAGNERON | |
| | Titulaire | Patrice PERRAT | présent |
| SAINT-GENOU | Suppléante | Martine BOPPER | |
| | Titulaire | Sylvie OBOUH-FÉGUÉ | excusée |
| SAINT-LACTENCIN | Suppléante | Séverine CHAUVIN | excusée |
| , | Titulaire | Claude NIVET | présent |
| SOUGÉ | Suppléant | Dominique PERROT | |
| | Titulaire | Christophe VANDAELE | présent |
| VENDOEUVRES | Suppléante | Ghislaine LEHR | |
| VILLEDIEU-SUR- | Titulaire | Xavier ELBAZ | présent |
| INDRE | Suppléante | Claudine LARDEAU | |

| CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX | | |
|----------------------------|-----------------------|----------|
| ARDENTES | Nolwenn FORTUIT | présente |
| BUZANÇAIS | Frédérique MÉRIAUDEAU | excusée |
| BUZANÇAIS | Régis BLANCHET | présent |
| CHÂTEAUROUX 2 | Jean-Yves HUGON | absent |
| LEVROUX | Nadine BELLUROT | excusée |
| LEVROUX | Philippe MÉTIVIER | absent |
| SAINT-GAULTIER | Lydie LACOU | présente |

| Membres en exercice | | 37 |
|-----------------------------------|---|----|
| Membres présents | | 24 |
| Pouvoirs | | 4 |
| Membres ayant pris part aux votes | A | 28 |

Le secrétaire de séance

Vice-Président du Pays Castelroussin E/

Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin

Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

VAL DE L'INDRE



| 0 00 01144 0 | |
|--|----|
| Membres en exercice | 37 |
| Membres présents | 24 |
| Pascale BAVOUZET donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE | 1 |
| Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON | 1 |
| Christian BARON donne pouvoir à Jean PINIER | 1 |
| Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Régis BLANCHET | 1 |
| Membres ayant pris part aux votes | 28 |

| INVITÉS (ÉES) | | |
|--------------------------|--|----------|
| Caroline GAULTIER-PERRAT | Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne | absente |
| Alexis CHOUTET | Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole | absent |
| Philippe GUILLOT | Conseil de développement castelroussin | présent |
| Corine JOUHANNEAU | Conseil régional Centre-Val de Loire | excusée |
| Mathilde FOUCHET | Conseil régional Centre-Val de Loire | présente |
| Dominique BOUÉ | Conseil régional Centre-Val de Loire | absent |
| Christophe AUFRÈRE | Pays Castelroussin Val de l'Indre | présent |
| Valérie DEVINEAU | Pays Castelroussin Val de l'Indre | présente |
| Élodie JOLIVEAU | Pays Castelroussin Val de l'Indre | présente |
| Thibault MOURIER | Pays Castelroussin Val de l'Indre | présent |
| Françoise MEICHE | Pays Castelroussin Val de l'Indre | excusée |

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-deux le vingt-sept septembre à dix-huit heures à Montierchaume sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Monsieur Philippe GUÉRINEAU maire de Montierchaume, ainsi que les membres du conseil municipal, pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Le président souligne également l'arrivée dans l'équipe du Pays de Thibault MOURIER comme nouveau chargé de mission du programme LEADER et du projet alimentaire de territoire (PAT).

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. désignation du secrétaire de séance
- 2. approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 juin 2022
- 3. élection du nouveau membre du Bureau Syndical pour la commune de Montierchaume
- 4. présentation et validation du dossier de candidature LEADER pour la programmation 2023-2027
- 5. présentation du bilan du SCoT Castelroussin Val de l'Indre
- 6. point sur les projets de PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) pour 2023 prévus sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- 7. présentation du nouveau site internet du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- 8. questions diverses



Point n°1 : désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311), à compter du 1^{er} juillet 2022 les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Nicolas THOMAS.

Point n°2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 juin 2022

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité Syndical s'était réuni le 13 juin 2022 à Chézelles, le procès-verbal de cette réunion a été transmis aux membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 13 juin 2022.

(Délibération CS 22-09-01)

Point n° 3 : élection du nouveau membre du Bureau Syndical pour la commune de Montierchaume

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre LEMIERE au sein du Conseil Municipal de Montierchaume en juin 2022, la commune a procédé à la désignation de Madame Christine RENAUDET comme titulaire et Monsieur Patrick DAVID comme suppléant afin de représenter la commune au sein du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Monsieur Jean-Pierre LEMIERE était également membre du Bureau Syndical du Pays pour la commune de Montierchaume, il convient de procéder à une nouvelle désignation.

Madame Christine RENAUDET a été la seule candidate à se présenter.

En l'absence d'autres candidatures, le Président a invité les membres à procéder à l'élection à main levée :

| levee. | |
|--------------------------------|----|
| - Nombre de votants | 28 |
| - Nombre de suffrages nuls | 00 |
| - Nombre de bulletins blancs | 00 |
| - Nombre de suffrages exprimés | 28 |
| | |

Madame Christine RENAUDET a obtenu 28 (vingt-huit) suffrages exprimés.

Ayant obtenu la majorité absolue des voix, Madame Christine RENAUDET

- A ETE ELUémembre du Bureau du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Elle a été installée dans ses fonctions.

(Délibération CS 22-09-02)



Point n° 4 : présentation et validation du dossier de candidature LEADER pour la programmation 2023-2027

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que pour la prochaine période de programmation du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) 2023-2027, la Région Centre-Val de Loire, future autorité de gestion régionale, a prévu de mettre en œuvre une intervention LEADER dotée de 22 Millions pour 5 ans. L'objectif de la démarche LEADER est de favoriser un développement local équilibré qui réponde aux enjeux locaux actuels et à venir.

Monsieur Luc DELLA-VALLE précise qu'après plusieurs mois de travail et de mobilisation des acteurs et des élus locaux, une candidature a été construite pour la prochaine programmation en concertation entre le Pays Castelroussin Val de l'Indre et le Pays de Valençay en Berry. Cette dernière répond aux axes suivants :

- Développer des services à la population et contribuer à un territoire inclusif rural
- Renforcer une politique économique locale basée sur les spécificités du territoire
- Préparer le territoire aux enjeux climatiques de demain

Le dossier de candidature, les fiches actions et la maquette financière souhaitée sont ensuite présentés.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé les valeurs partagées par le programme LEADER pour les territoires des Pays Valençay en Berry et Castelroussin Val de l'Indre : l'anticipation et la mutualisation, l'innovation dans l'expérimentation d'approches nouvelles, la capitalisation et l'approfondissement de la coopération interpays et interterritoire.

Afin d'élaborer le dossier de candidature, les deux Pays ont souhaité s'inscrire dans un processus de mobilisation des acteurs locaux et ainsi permettre à un grand nombre d'acteurs de contribuer à l'élaboration de cette candidature.

Ce processus s'est opéré entre le mois de mai et le mois de septembre 2022.

Les étapes de ce travail collaboratif ont permis de concevoir une stratégie de territoire pouvant valoriser les spécificités de chacun des Pays, les dynamiques et projets potentiels des acteurs et les besoins du territoire :

- Fin-mai à Mi-juin : élaboration du diagnostic des Pays Castelroussin Val de l'Indre et Valençay en Berry (dont plusieurs « AFOM = Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces » sur les thématiques traitées dans le dossier de candidature);
- Du 8 au 27 juin 2022 : ouverture d'une enquête en ligne à destination des bénéficiaires 2014-2022 de la programmation LEADER du Pays Castelroussin Val de l'Indre et de l'ensemble des partenaires, collectivités,... à l'échelle des deux Pays ;
- Le 30 juin 2022 : séminaire de mobilisation et de concertation à la salle des fêtes de Levroux.

Par ailleurs un comité de pilotage (Copil) « restreint » réunissant 20 membres (représentant les acteurs privés et publics) a été mis en place afin de valider les étapes tout au long de la démarche ainsi que l'orientation de la stratégie des Pays Castelroussin Val de l'Indre et Valençay en Berry :

- Le 18 mai 2022 : Copil n°1, lancement officiel des travaux de candidature LEADER ;
- Le 8 juillet 2022 : Copil n°2, présentation et validation des pistes d'action dans le cadre de la stratégie du GAL;
- Le 14 septembre 2022 : Copil n°3, adoption du projet de candidature LEADER 2023-2027.



Le dossier de candidature a également fait l'objet d'une présentation lors d'une réunion du Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre organisée le 22 septembre 2022 qui a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

À l'issue de ce processus, le dossier de candidature porté par les deux Pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry doit être adressé à la Région Centre Val de Loire au plus tard le 30 septembre 2022.

Ce dossier est composé des grandes parties suivantes :

- Partie 1 : présentation du territoire et de la stratégie (diagnostic, retour d'expérience du programme 2014-2022 du Pays Castelroussin Val de l'Indre et stratégie du futur Groupe d'action locale -GAL-)
- Partie 2 : processus d'élaboration du dossier de candidature et organisation de la gouvernance
- Partie 3 : plan de développement (fiches actions et maquette financière)
- Partie 4 : le pilotage du projet.

Le plan d'actions est resserré autour de 5 fiches actions. La maquette financière est bâtie autour d'un budget de 2,5 M€ au total, ce qui traduit une demande de 2 M€ issus du FEADER.

⇒ Se référer au document transmis : projet de dossier de candidature LEADER 2023-2027 des Pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry.

Après avoir entendu les explications du Président,

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le dossier de candidature LEADER 2023-2027 du GAL Pays Castelroussin Val de l'Indre et Valençay en Berry,
- APPROUVE la désignation du Pays Castelroussin Val de l'Indre en tant que structure porteuse,
- SOULIGNE l'intérêt et l'impact pour le territoire du programme LEADER ainsi défini,
- SOULIGNE l'intérêt pour le territoire du GAL d'une animation territoriale soutenue et partagée,
- AUTORISE le président à signer tous documents afférents à ce projet et au programme LEADER et à déposer le dossier de candidature à la Région Centre Val de Loire au plus tard le 30 septembre 2022.

(Délibération CS 22-09-03)

Point n° 5 : présentation du bilan du SCoT Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Christophe AUFRERE présente le bilan du SCoT réalisé en trois mois par Clara CHANZY, recrutée comme stagiaire au sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre afin d'effectuer ce travail entre le 1^{er} juin et le 31 août 2022.

Pour mémoire le syndicat mixte du Scot Castelroussin a été créé en 2002 par 2 arrêtés préfectoraux, le premier définissant son périmètre, le second établissant ses statuts. Il a été absorbé au 1er janvier 2013 par le syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

La révision du SCOT actuel a débuté en 2015 et il a été approuvé le 13 mars 2018.



Cette année, plus de 4 ans après son adoption, il est apparu nécessaire de réaliser un bilan du SCoT Castelroussin Val de l'Indre.Ce bilan a plus particulièrement porté sur une analyse des quatre volets suivants du SCoT :

- L'évolution de la démographie ;
- Les données sur le logement ;
- Les données sur l'économie;
- Les évolutions de la consommation d'espace.

La baisse de la démographie à l'échelle du Pays constatée depuis plusieurs décennies se poursuit, elle est toutefois à nuancer. Cette baisse ralentit du côté de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole (CACM), alors qu'après une hausse entre 2006 et 2011, le nombre d'habitants repart à la baisse sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne (CCVIB).

L'analyse de la structure de la population montre également une poursuite du vieillissement des habitants et un indice de jeunesse qui s'abaisse en continu sur le territoire du Pays. Globalement le solde naturel est en baisse alors que le solde migratoire, quoiqu'en diminution, reste positif à l'échelle de la CCVIB et remonte mais reste négatif pour CACM.

Concernant la construction de logements sur le territoire, les évolutions ont été fortement impactées ces dernières années par la crise sanitaire mais également par la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de CACM. Globalement la production est en baisse ces 10 dernières années mais des fluctuations marquées d'une année à l'autre nuancent ce constat. Par exemple les années 2019 (préalablement à la mise en place du PLUI de CACM) et 2021 (après l'année 2020 qui a été marquée par la crise sanitaire et l'arrêt de nombreux projets) sont marquées par des hausses significatives du nombre d'autorisations d'urbanisme autorisées.

Pour ce qui concerne les travaux d'amélioration des logements existants, le recours « historique » à des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, en parallèle des dispositifs tels que le PIG départemental ou encore «Ma prime rénov'», donne des résultats significatifs et positifs. De nouvelles OPAH sont engagées ce qui permet depuis de nombreuses années une amélioration de la qualité du parc de logements du territoire.

Concernant l'activité économique, les données à disposition sur le territoire montrent, depuis 2018, que les créations d'entreprises ou d'établissements sont en forte hausse. Celle-ci est particulièrement marquée sur le territoire de CACM. Pour mémoire cette partie du bilan du SCoT a vocation à alimenter la mise à jour de la stratégie économique réalisée en 2013-2014 à l'échelle du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Cet état des lieux a permis d'effectuer un recensement précis des Zones d'Activité Economiques (ZAE) présentes en 2022 sur le territoire des 2 EPCI (Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne).

Il a ainsi permis de mettre en avant :

- l'existence de 31 zones d'activité au total sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- la présence de 822 établissements au sein de ces zones d'activité
- une surface totale des zones d'activité s'élevant à 1 868 hectares, dont 450 hectares environ de surfaces disponibles.



Enfin la dernière partie du bilan du SCoT visait à faire le point de la consommation d'espace générée par les différents aménagements et projets réalisés à l'échelle du territoire. Il est à noter qu'à ce jour, en l'absence d'une base de données fiabilisée mise à disposition au niveau national, le travail s'est appuyé sur le croisement de plusieurs sources, notamment l'observatoire national de l'artificialisation des sols et les fichiers fonciers retraités au niveau local.

L'Etat a mis à disposition depuis plusieurs mois un observatoire national de l'artificialisation des sols qui permet la mesure de l'évolution de la consommation d'espace sur l'ensemble du territoire national. Toutefois à ce jour cette source de données est reconnue comme ne prenant que partiellement en compte un certain nombre d'aménagements et comporte donc des limites et des approximations significatives. Prise en compte à l'échelle du territoire du Pays, elle montre sur la période 2010-2020 une consommation moyenne annuelle d'environ 60 hectares, soit une valeur plus importante que celle mesurée antérieurement à l'élaboration du SCoT.

Un travail de retraitement des données utilisées pour l'observatoire national, à partir des enveloppes bâties réelles, permet d'affiner l'analyse et d'aboutir à des résultats plus précis des espaces réellement artificialisés. Sur la base de ce travail, une consommation moyenne annuelle a été mesurée à hauteur d'environ 45 hectares sur le territoire du Pays.

Ce chiffre reste significatif et montre le chemin à parcourir pour se rapprocher de l'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) fixé à l'horizon 2050 dans le cadre de la Loi Climat et Résilience d'Aout 2021.

Pour cela, le Pays Castelroussin Val de l'Indre est associé aux démarches en cours, visant à travailler à l'échelle régionale sur la territorialisation de cet objectif du « ZAN ».

Ce travail, mené en concertation dans le cadre de la conférence régionale des SCoT et en parallèle de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) lancée par la Région, doit permettre d'accompagner chaque collectivité pour la prise en compte de cet objectif dans les prochaines années.

⇒ La présentation détaillée projetée en séance est jointe avec le présent procès-verbal.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de cette présentation du bilan du SCoT Castelroussin Val de l'Indre.

Point n° 6 : point sur les projets de PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) pour 2023 prévus sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Christophe AUFRERE indique en préambule que, dans le cadre des financements européens mobilisés pour la prochaine PAC (Politique Agricole Commune), la France a transmis à la commission européenne fin 2021 sa proposition de plan stratégique national (PSN).

Ce PSN sera notamment le cadre du dispositif en faveur des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) qui sera mis en œuvre sur la période 2023-2027 et mobilisera du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Contrairement à l'actuelle programmation, le rôle d'autorité de gestion reviendra à l'État.



Le dispositif des MAEC 2023-2027 tel que prévu dans la proposition de PSN est globalement similaire à celui appliqué sur la période 2015-2022. L'évolution la plus importante concerne le catalogue des MAEC qui est réduit pour gagner en simplicité et lisibilité. En parallèle, le rôle d'opérateur de PAEC (projet agro-environnemental et climatique) au sein duquel les MAEC sont ouvertes à la contractualisation, est renforcé avec un accompagnement plus soutenu des agriculteurs dans les MAEC auxquelles ils souscrivent.

• PAEC du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre :

Madame Elodie JOLIVEAU effectue un point sur le PAEC du site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre. La programmation des mesures agro-environnementales et climatiques pour la période 2023-2027 se dessine progressivement depuis plusieurs mois maintenant.

Les MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) sont des dispositifs prioritaires pour les sites Natura 2000 qui portent des enjeux de conservation et d'amélioration des habitats et des espèces associées, en particulier ceux et celles d'intérêt communautaire

La rédaction d'un PAEC est obligatoire pour proposer ces mesures. Pour mémoire c'est depuis la fin de l'année 2019 que le Pays Castelroussin Val de l'Indre porte un PAEC. Depuis, trois campagnes de MAEC ont été réalisées en 2020, 2021 et 2022 avec l'appui des chambres d'agriculture et des associations naturalistes locales. Globalement 57 agriculteurs se sont engagés (toute campagne confondue), dont 39 exploitations pour le département de l'Indre et 18 exploitations pour le département de l'Indre-et-Loire.

Pour le projet de PAEC 2023, le catalogue des nouvelles mesures est désormais bien connu des opérateurs et des animateurs de MAEC même si certains paramètres sont à confirmer. Dans ce contexte, le Pays Castelroussin Val de l'Indre, en tant qu'opérateur pour le site Natura 2000 de la Vallée de l'Indre, avec l'appui des animateurs locaux, prépare la mise en œuvre de ces mesures pour les animer dès 2023 sur le territoire de la Vallée de l'Indre.

Fin avril, le Pays a répondu à un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour, d'une part, se positionner sur le dépôt d'un futur PAEC, et d'autre part, solliciter des financements pour lui permettre de construire le projet en impliquant notamment les agriculteurs. Cette demande a reçu un avis positif de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt), nouvelle autorité de gestion des MAEC pour l'Etat.

Le 9 septembre dernier, la réponse à un second AMI a été formulée par le Pays. Ce dernier est requis pour pouvoir déposer un PAEC d'ici fin 2022. Au sein de cet AMI, le Pays a défini les besoins financiers pour chacune des mesures pré identifiées pour répondre aux besoins agroenvironnementaux du territoire et susceptibles d'être souscrites par les agriculteurs.

S'agissant du travail d'animation, les besoins ont également été provisionnés. L'enveloppe prévoit la réalisation des diagnostics d'exploitation ainsi que l'animation de formations. Pour cette nouvelle programmation, les diagnostics et les formations deviennent obligatoires pour tout engagement dans une mesure. Le Pays a également formulé ses besoins pour la rédaction du PAEC, l'organisation des réunions d'informations et l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre des nouveaux cahiers des charges.



Les montants prévisionnels formulés sont les suivants :

- Aides demandées pour les MAEC sur 5 ans : 2 624 120 €
- Aides demandées pour réaliser les diagnostics et les formations : 113 575 €
- Aides demandées pour l'animation du PAEC 2023 : 42 350 €.

Il s'agit bien évidement d'une estimation financière globale. Elle sera nécessairement ajustée selon le nombre d'engagements des agriculteurs dans les nouvelles mesures.

En parallèle, avec l'appui du Comité Technique Local nouvellement créé, le Pays réfléchit afin d'ajuster le territoire d'intervention du PAEC pour 2023 pour, notamment, encadrer davantage les modalités d'engagement.

 PAEC des captages prioritaires de Châteauroux Métropole (Déols, Ardentes), de Buzançais (et du syndicat des eaux de Levroux):

Monsieur Christophe AUFRERE présente ce point. Il rappelle que, vu les enjeux actuels sur la gestion de l'eau (sur les aspects de la qualité de l'eau mais également de la gestion quantitative), et la nouvelle programmation des PAEC pour la période 2023-2027, les services de l'Etat ont souhaité accompagner les collectivités du territoire dotées d'un ou plusieurs captages prioritaires afin que soit lancées (ou relancées) des mesures agro-environnementales et climatiques sur les périmètres couverts par ces captages.

Les captages concernés sont les suivants :

- Buzançais La Grosse Planche
- Déols Montet et Chambon
- Ardentes Le Quatre et Les Carreaux.

Le principe d'un seul PAEC conjoint a été acté par les collectivités compétentes. Il a été également validé que le chef de file serait la commune de Buzançais : seul le captage de La Grosse Planche a une aire d'alimentation définie par arrêté et, de plus, la commune de Buzançais a déjà porté un contrat territorial sur cette thématique il y a quelques années.

Le 9 septembre dernier, les collectivités ont donc répondu à l'AMI n°2 lancé par la DRAAF, celui-ci étant requis pour pouvoir déposer un PAEC fin 2022, permettant ensuite de mobiliser les MAEC en 2023. A noter que le syndicat des eaux de Levroux s'est également positionné mais pour adhérer au dispositif à partir de 2024. La Chambre d'agriculture et le Pays ont été associés à la préparation de la réponse à l'AMI afin de coordonner au mieux les différents PAEC en préparation sur le territoire.

En concertation entre les différents acteurs, la réponse a permis d'identifier les besoins financiers prévisionnels suivants dans le cadre de l'AMI n°2 :

- Aides demandées pour les MAEC sur 5 ans : 926 665 €
- Aides demandées pour réaliser les diagnostics et les formations : 25 300 €
- Aides demandées pour l'animation du PAEC 2023 : 23 760 €

Cette dernière ligne de financement vise notamment à recruter un nouvel animateur mutualisé, géré par la commune de Buzançais, qui sera chargé de la mise en œuvre de ce PAEC dès 2023.



Les membres du Comité Syndical soulignent que les financements sollicités pour les MAEC sur cinq ans apparaissent faibles mais qu'il s'agit dans un premier temps de lancer ou relancer la démarche afin, à terme, d'améliorer la qualité de l'eau potable distribuée par ces captages prioritaires.

Monsieur Nicolas THOMAS souligne le travail partenarial réalisé pour la réponse à l'AMI n°2 dans un délai très court imposé par la DRAAF. Il remercie les services pour leur mobilisation.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de cette présentation des projets de PAEC (Projets Agro-Environnementaux et Climatiques) pour 2023 prévus sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n° 7 : présentation du nouveau site internet du Pays Castelroussin Val de l'Indre

En préambule, Monsieur Christophe AUFRERE rappelle que depuis février 2012, le Pays Castelroussin Val de l'Indre propose ses services aux communes du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, de moins de 2000 habitants, pour la réalisation :

- D'affiches,
- De flyers,
- De cartons d'invitations,
- De logos...

ou pour la mise en page :

- De lettres d'infos,
- De bulletins municipaux....

Il suffit de fournir les contenus et le Pays se charge de la mise en page et de la création graphique. Si nécessaire une rencontre en mairie peut être organisée en fonction des besoins.

Les tarifs ont été fixés en 2019 puis précisés en 2021 (délibération du Comité syndical datée du 02/03/2021) :

| • Graphisme et mise en page d'un bulletin municipal (1/an) | 150 € |
|---|-------|
| • Panneau d'exposition : bâche ou kakemono (à l'unité) | 150€ |
| • Lettre d'informations (4/an) | 150€ |
| • Logo (2 propositions) | 300€ |
| • Conseils et accompagnement à la création d'un site internet | 300 € |
| (hors suivi et maintenance) | |

A noter que l'impression des documents reste à la charge de la commune, le Pays peut toutefois accompagner également la commune dans cette démarche.

Le contact au Pays est Valérie DEVINEAU, par téléphone : 02 34 68 04 68 ou par mail : communication@payscastelroussin.fr.

Concernant le nouveau site internet du Pays, celui-ci sera accessible dans les prochaines semaines à partir de la même adresse qu'actuellement : https://payscastelroussin.fr/

L'objectif du nouveau site, dont quelques pages ont été présentées en séance (pages d'accueil et sur la thématique LEADER), est de moderniser la mise en forme et le contenu et de faciliter l'accès aux différentes pages du site.



Une très large communication sera effectuée lorsque le nouveau site internet sera ouvert.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a pris acte de cette présentation du nouveau site internet du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n° 8 : questions diverses

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente les dates des prochaines réunions des instances administratives du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Bureau Syndical le 17 novembre 2022 à 18h à DÉOLS (salle du conseil municipal)
- Comité Syndical le 5 décembre 2022 à 18h à ÉTRECHET (salle des fêtes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.